

Méthylprednisolone Viatris 120 mg, poudre pour solution injectable (IM-IV) – [méthylprednisolone (hydrogénosuccinate de)]

PUBLIÉ LE 06/08/2025 - MIS À JOUR LE 05/03/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 05/08/2025

DCI

Méthylprednisolone (hydrogénosuccinate de)

Indications

Les indications sont :

- celles de la corticothérapie générale per os, lorsque la voie parentérale est nécessaire en cas d'impossibilité de la voie orale (vomissements, aspiration gastrique, troubles de la conscience)
- les affections nécessitant un effet thérapeutique rapide :
 - allergiques :
 - œdème de Quincke sévère en complément des antihistaminiques,
 - choc anaphylactique en complément de l'adrénaline.
 - infectieuses :
 - fièvre typhoïde sévère, en particulier avec confusion mentale, choc, coma,
 - laryngite striduleuse (laryngite sous-glottique) chez l'enfant.
 - neurologiques :
 - œdème cérébral (tumeurs, abcès à toxoplasme...)
 - ORL :
 - dyspnée laryngée.

Laboratoire exploitant

Viatris Santé

Observations particulières

- Situation à l'hôpital : tension
- Contingement quantitatif à l'hôpital
- Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité Lisamethyle 120 mg /2 ml polvere e solvante per soluzione iniettabile initialement destinées au marché italien



Consultez le courrier de la société Viatris à destination des professionnels de santé (03/03/2026)

- Date de remise à disposition indéterminée

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par

les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).

Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.